

# Service de **babysitting**

## CHARTE D'ENGAGEMENT

par des jeunes du quartier  
certifiés par la Croix-Rouge

### Conditions générales

Le service de baby-sitting s'adresse aux enfants de 3 mois à 12 ans.

Le.la baby-sitter vous contactera et vous définirez ensemble les modalités d'organisation de la mission (notamment date et horaire).

La personne qui engage le.la baby-sitter s'engage à:

- lui confier des tâches en relation avec ses compétences, à l'exception de tous travaux ménagers et de la garde d'enfants malades
- prévoir 15 minutes (temps rémunéré) dès l'arrivée de le.la baby-sitter afin de permettre à l'enfant de faire connaissance avec lui/elle et pouvoir faire une transmission des informations (allergies, habitudes et besoins spécifiques, moyens auxiliaires (doudou, lolette,...))
- lui fournir un ou plusieurs numéros d'urgence
- lui offrir à manger si la période de garde comprend un temps de repas
- le.la rétribuer directement à la fin du service en respectant le tarif mentionné ci-dessous
- prendre en charge ses frais de déplacement, à savoir :
  - le billet de bus aller et retour
  - le kilométrage de scooter CHF 0.40 / km ou voiture CHF 0.70 /km

Après 22h, il est recommandé de raccompagner le.la baby-sitter (pour les moins de 16 ans)

### Tarifs

|                     |                                                                                                |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour 1 ou 2 enfants | CHF 12 par heure pour les jeunes de 13 à 17 ans<br>CHF 16 par heure pour les jeunes dès 18 ans |
| Pour 3 enfants      | Un supplément de CHF 2 par heure est appliqué                                                  |
| Dès 4 enfants       | 2 baby-sitters doivent être présent.e.s et rémunéré.e.s selon les tarifs ci-dessus             |
| Autres              | Forfait nuit (22h-7h) CHF 60<br>Forfait weekend (du samedi matin au dimanche soir) CHF 200     |

# Service de **babysitting**

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

par des jeunes du quartier  
certifiés par la Croix-Rouge

### Lien avec le Centre socioculturel

Le Centre socioculturel de Grand-Vennes (GV) s'engage à faire le lien entre les baby-sitters et les personnes qui souhaitent engager une personne pour garder un ou plusieurs enfants.

Le Centre de Grand-Vennes propose uniquement des jeunes ayant été certifié.e par la Croix-Rouge.

La mission est conclue entre le.la baby-sitter et la personne responsable de l'enfant. Le Centre de Grand-Vennes décline toute responsabilité quant à leur déroulement, mais se tient à disposition pour de la médiation en cas de besoin.

Pour tous renseignements supplémentaires, contactez-nous :

Par mail: [info@legrandv.org](mailto:info@legrandv.org)

Par téléphone: 021 652 15 33 ou 077 539 39 95

En passant au Centre.